



FORMER DES REFERENTS RGPD !

EN PARTENARIAT AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS



La mission RGPD mutualisée des CDG vous propose sa nouvelle prestation :

Formation d'un ou plusieurs référent(s) RGPD !



L'objectif :

Avoir, a minima, 1 agent au sein de chacune des collectivités de votre intercommunalité, **y compris vous**, capable de piloter la mise en conformité du RGPD au sein de sa collectivité en lien avec le service RGPD du CDG54.

Votre intercommunalité veut impliquer davantage les collectivités au respect du RGPD :



Proposez cette prestation à toutes vos collectivités et initiez l'inscription d'un maximum d'entre elles, adhérentes ou non actuellement à la mission RGPD. Un expert du CDG54 se déplacera dans l'intercommunalité pour former les référents pendant 2 jours. Un suivi concret à posteriori de 2h individuel, en sus, est possible.



Organisez au sein de votre territoire (réservation du lieu de formation, envoi des convocation, assurer la logistique, etc...) et informer le CDG54. Cette formation sera dispensée par un chargé de mission RGPD du CDG54.



Le **coût pour** 2 jours est de 597€ (*tarif préférentiel pour votre intercommunalité et vos collectivités*) frais de gestion inclus, pour chaque inscrit par collectivité. Chaque collectivité sera facturée à la fin de la prestation.



Les modalités techniques

- 4 inscrits au minimum, toutes collectivités de votre territoire confondues y compris vous.

Pour vous inscrire ou pour plus d'information :



- **Votre espace RGPD (bouton "contacter votre DPD")**
- **Notre formulaire de contact : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>**

Contenu réalisé dans le cadre de la Mission RGPD mutualisée

